

35J04

Salluit

Légende

Carte des titres miniers

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
 B-Abandonné, N-Réfusé de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué
 P-En attente de renouvellement, U-Réfusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 N-Réfusé de renouveler, Z-Désistement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Réfusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 N-Réfusé de renouveler, Z-Désistement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Réfusé

Aire de titres en traitement

Bail d'exploitation en fonds marins (BEF)

Territoire arpenté non désignable

Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim

Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BESM)

Aire d'exploitation
 Autorisation sans bail

Certificat d'autorisation

Déclaration de conformité

CM (concession minière) ou BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)

Le chiffre identifie le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure identifie le type de substance extraite et celle dans la partie supérieure le statut du site d'exploitation.

Substance extraite

Q) Sable de silice	G) Gravier	O) Dolomie	U) Autre
R) Calcite	H) Inconnues	P) Ferme consolidée	X) Calcite
S) Pierre d'arrosable	J) Terre jaune	R) Résidu miniers inertes	
E) Minerai de silice	M) Terre	S) Sable	
	N) Terre noire	T) Tourbe	

Statut du site d'exploitation
 O) Ouvert sous conditions, C) Ouvert, F) Fermé, N) Non autorisé, T) En traitement

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure

- Territoire réservé à l'État ou soustrait au zonement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
- Périérie urbanisée
- Territoire soustrait au zonement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel de réserve et exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises
- Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

Terres de catégorie II
 Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini

Entente Pilagan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

Nissinan de Betsiamie, Essipit, Machevish, Nutsukuan

Frontières

Frontière internationale
 Frontière interprovinciale
 Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998
 est de 20° 46' ouest avec une variation annuelle décroissante de 13,07
 Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 18
 48°30'00" Coordonnée géographique
 648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 18

Echelle 1:50 000

AVIS IMPORTANT
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

